

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 19/06/2024 - A2024/005918 - 2009 B 01396 - 519 186 068 - A.G.C.I.M.

Rapport du commissaire à la transformation de la société
A.G.C.I.M.,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

SARL A.G.C.I.M.
RCS LYON 519 186 068

SARL au capital de 180 100 Euros

215 ROUTE DE MONTAVA,
74370 ARGONAY

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par décision unanime des associés en date du 3 juin 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation :

- sur la valeur des biens composant l'actif social,
- le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés,
- et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 décembre 2023, ils n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité. Les comptes font apparaître les éléments suivants :
 - un chiffre d'affaires de 324 915 €,
 - un bénéfice net de 120 747 €,
 - et des capitaux propres de 746 332 € incluant le capital social pour un montant de 180 100 euros.
- Les principaux postes de l'actif au 31 décembre 2023 étaient :
 - Les disponibilités pour 745 k€ soit 90% des actifs
 - Une créance d'impôt sur les bénéfices de 56 k€ soit 7% des actifs.
- Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2023, résultat inclut est équivalent à la trésorerie disponible. Il n'y a pas d'emprunt, la seule dette significative correspond aux cotisations sociales du gérant à régler pour 57 k€.
- Lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2023, datée du 4 avril 2024, il a été décidé d'affecter le résultat de 120 747 € en réserves pour 100 747 € et de distribuer 20 000 € à titre de dividendes. Les capitaux propres sont donc, sans prendre en compte le résultat depuis le 1^{er} janvier 2024 de 726 332 €.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire depuis la clôture au 31 décembre 2023.

Conclusions :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons été informé d'aucun avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

A Villeurbanne, le 18 juin 2024
Sylvain BADINA
Commissaire à la transformation